



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2009

33 rue de Curzay

17230 LONGEVES

L'an deux mil neuf, le vendredi 6 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD Patrick, M. LECORGNE Dominique, Mme RADON Stéphanie, M. CHAMPION Jackie, Mme CRAMAIL Audrey, M. FERRET Bruno, Mme LEGER Jacqueline, M. MACAUD Claude, M. MEMON Stéphane et Mme THIERY Carole formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes BOUTIN et METRAS, M. GUILLOTON. Absent : M. BERTHELOT Philippe

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. MEMON Stéphane.

Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- confirme que le maire était habilité à signer le contrat concernant un crédit relais accordé par la Caisse d'Epargne
- autorise le maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux de l'entreprise Colas pour Le lotissement la Vincent portant le montant du marché à 233 987,96 euros TTC
- décide de mettre les offres des deux terrains non vendus dans un groupement d'agences pour une période de trois mois à compter du 9 novembre 2009, que la commune paiera les frais d'agence en cas de vente des terrains et autorise le maire à prendre toute mesure nécessaire et à signer toute pièce afférente à cette opération
- décide de ne pas résilier cette convention avec Andilly et St Ouen pour l'école maternelle
- décide que la licence IV sera mise gratuitement à disposition sous réserve du maintien de l'activité « épicerie »
- décide que les frais de notaire pour l'incorporation des parcelles à usage de voirie du lotissement « le Chemin Vers » dans le domaine public communal seront à la charge de l'association des propriétaires du lotissement « le Chemin Vers »
- approuve le nouveau tableau de classement des voies communales et autorise le maire à prendre toute mesure nécessaire et à signer toute pièce afférente à cette opération
- décide de verser une subvention de 500 euros au CCAS
- décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune et précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois, à compter du 9 novembre 2009
- décide l'acquisition d'un tivoli d'occasion
- approuve la décision modificative n° 5 concernant une augmentation de crédits d'un montant de 8300 € en section d'investissement et de 1263 € en section de fonctionnement ainsi que différents virements de crédits.

Questions diverses

Pluvial rue de l'auvergne : prix estimatif 6392 € - consultation de plusieurs entreprises

Arbre de Noël des enfants le 19 décembre

11 novembre

Compte-rendu du conseil d'école

Livret d'accueil : devis de l'imprimeur 764 €

Mise en place des décorations de Noël

Elections régionales : 14 et 21 mars 2010

Téléthon : 5 décembre

Association des jeunes

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 10 novembre 2009

Le Maire, Patrick BLANCHARD